

REGLEMENT

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'APE de Le Born et se déroulera à la place du village le jeudi 29 mai. **L'accueil des exposants débute à 6h00.** Le vide grenier se déroulera de 7h00 à 18 h.

Article 2: Le vide grenier est ouvert aux particuliers et professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la : **Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 journal officiel du 3 Août 2005.**

Article 3: Toute personne devra justifier de son identité en présentant un justificatif.

Article 4: Ces informations seront notées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture, ainsi qu'à la Mairie de Le Born.

Article 5: Les emplacements sont attribués par ordre chronologique de l'inscription des participants.

Article 6: Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées.

Article 7: Les emplacements seront attribués par l'APE et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

Article 9: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

Article 10: Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

Article 11 : **Le départ s'effectuera qu'à partir de 17 h et votre emplacement devra rester propre**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :
.....

N° de Carte d'identité : (copie de la carte)

N° Immatriculation du véhicule

Je réserve un stand de.....mètre(s) à 2€ le mètre, soit un règlement de€
(chèque à l'ordre de l'APE de Le Born)

Fait
à

Le

Signature

A retourner à l'APE de Le BORN Place Maurice Richard 31340 LE BORN